



Réinscription	
TCAP PSR	14 et 15/06
TCAP ELEC	21 et 22/06
IBPRO	du 21 au 25/06
IGT /TBP/TGT	du 31/05 au 07/06
BTS 2/ ECT 2	du 28/06 au 01/07
Redoublants	du 03/08 au 06/08
Inscription	
2GT	du 28/06 au 02/07
1CAP	
BTS 1	retrait du dossier d'inscription du 05 au 09/07
ECT 1	inscription du 02/08 au 06/08

RENTREE DES ELEVES		
09 /08/21	16h	Accueil des élèves internes avec les parents et/ou les correspondants (nouveaux arrivés)
10/08/21	7h à 12h	Accueil des 1CAP / 2GT / 2PRO
	16h	Accueil des autres élèves internes
11/08/21	7h à 12h	Accueil des TCAP - 1 et T BPRO - 1 et T GT Post-bac
12/08/21	7h	Accueil de toutes les classes (début des cours)
13/08/21	17h	Fermeture de l'internat (<i>réouverture le dimanche 15/08 à 16h</i>)

Pour l'inscription, merci de vous acquitter (auprès de la **Coopérative**) du montant CADRE1 + CADRE 2

CADRE 1 TARIFS DES MANUELS SCOLAIRES

Classes Générales et Technologiques :	Classes de BAC PRO :
- Classes de secondes 9 000 F	- Seconde Melec 5 000 F
- Classes de premières 9 000 F	- Seconde Hygiène Propreté Stérilisation 5 000 F
- Classes de terminales 9 000 F	- Seconde GATL 11 000 F
Classes de BTS/Prépa :	- Première Melec 3 000 F
- 1 ^{ère} année 10 000 F	- Première Hygiène Propreté Stérilisation 5 000 F
- 2 ^{ème} année 10 000 F	- Première AGOrA 8 000 F
Classes de CAP :	- Première OTM 8 000 F
- 1 ^{ère} année (ELEC/PSR) 4 000 F	- Terminale Melec 8 000 F*
- 2 ^{ème} année (ELEC/PSR) 4 000 F	- Terminale Hygiène Propreté et Stérilisation 9 000 F*
	- Terminale AGOrA 9 000 F
	- Terminale OTM 9 000 F*

CADRE 2 EQUIPEMENTS (pour les formations STL et professionnelles)

1 CAP PSR (production et service en restauration) 2 vestes blanches de cuisine 3 T-shirt blanc 2 pantalon « pied de poule » 1 paire de mocassins noirs 1 tenue pour le service (chemisier, jupe, chaussures) Coût total de l'équipement : 21 518 FCP	2nd BAC PRO HPS (Hygiène Propreté Stérilisation) 1 polo imprimé 1 paire de chaussures de sécurité* 2 tuniques bleue 3 poche 1 pantalon blanc élastiqué Coût total de l'équipement : 14 500 FCP	1 BP OTM (Organisation de Transport et de Marchandise) 1 paire de chaussures de sécurité(*) Coût total de l'équipement : 3 480 FCP
1 CAP PSR 2 vestes blanche cuisine 2 pantalons Coût total de l'équipement : 9 744 FCP	2nd BAC PRO MELEC (Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés) 1 gao rouge imprimé 1 paire de chaussures de sécurité(*) Matériel (tournevis, pinces, etc...) Coût total de l'équipement : 16 380 FCP	1 STL (Physique et Chimie de laboratoire) 1 blouse blanche brodée Coût total de l'équipement : 3 712 FCP
1 CAP ELEC (Electricité) 1 gao imprimé 1 paire de chaussures de sécurité* Matériel (tournevis, pinces) Coût total de l'équipement : 16 380 FCP	2nd BAC PRO GATL (Gestion Administrative de la Logistique et du Transport) 1 paire de chaussures de sécurité(*) Coût total de l'équipement : 3 500 FCP	1 BTS ELEC (Electrotechnique) 1 gao ROUGE imprimé 1 paire de chaussures de sécurité(*) Coût total de l'équipement : 6 380 FCP
EPS : T-SHIRT obligatoire 1 000 cfp, à régler au professeur d'EPS		
(*)ATTENTION : les élèves dont la peinture des chaussures est supérieure à 48 devront payer 17 000 FCP au lieu de 3 500 FCP.		

POST-BAC 5 000 F de frais de scolarité (reprographie, etc...)
+ 6 000 F de cotisations CPS pour les étudiants de + de 21 ans ou qui auront 21 ans en cours d'année scolaire 21/22
(à 1'INTENDANCE)

FACTURE à régler par trimestre (novembre / mars / juin) - CANTINE 9 900 cfp ou INTERNAT 19 800 cfp
Par chèque, espèces ou virement (attention, il est important d'indiquer le nom de l'enfant et l'année scolaire)
10071 98401 00001000124 27 TPPAPEETE

FSL : Les familles en difficulté financière pourront faire une demande d'aide au Fonds Social du Lycée pour les manuels scolaires, équipements (pour l'achat de fournitures scolaires, de sacs à dos, vestimentaires (vêtements et chaussures de sports), péri-éducatifs (sorties scolaires par exemple), Frais médicaux et para-médicaux (optiques, orthophonie...) - **Rapprochez vous de l'Assistant Social, M. GROCHE**

COMPLEMENT FAMILIAL : Pour l'activer, vous devez transmettre le certificat de scolarité de votre enfant à la CPS. Ce document vous sera transmis à votre enfant par la vie scolaire dans le courant du mois d'Août.